

## **Un projet de **destruction massive** de l'activité d'accueil d'Aéroports de Paris et de ses emplois !**

La direction a informé le Comité d'Entreprise (CE) du 25 octobre de son projet "BAP".

Dans son dossier de 97 pages, la direction indique: "*l'accueil dans les terminaux que le groupe ADP se doit d'organiser, constitue une **priorité stratégique** pour l'entreprise et l'une des missions fondamentales d'un aéroport.*

*Au-delà des missions traditionnelles d'orientation et d'information, il s'agit d'**élargir notre offre d'accueil** "*

### **Elargir en fermant l'activité des "informations au public" et en sous-traitant les missions des agents commerciaux!**

Sur le bilan de la réorganisation de la filière accueil de 2008, la direction indique que "*la nouvelle organisation s'est "stabilisée" autour d'une activité mobile d'animation d'activité chez les CCO et de missions plus statiques d'accueil en des lieux et points fixes pour les agents, incluant l'accueil des besoins PHMR. Au fur et à mesure de l'évolution des besoins, l'entreprise s'est adaptée par petite touches à la réalité du besoin sans remise en perspective du schéma d'ensemble.*"

Or, la réorganisation de 2008 prévoyait la création de 165 postes supplémentaires d'agents commerciaux pour les nouvelles missions en mobilité, itinérance, guidance, prévenance et gestion des flux. Ces postes n'ont jamais été créés, et les missions "*ont été organisées au moyen de prestations externes*", sans information du Comité d'Entreprise et en total viol du dossier de réorganisation.

### **De qui se moque-t-on ?**

Pourtant à l'arrivée du nouveau PDG, FO était intervenue pour lui rappeler l'engagement pris en CE de création de 165 postes.

M. de ROMANET s'est alors engagé à recruter 120 agents commerciaux sous 3 ans. Mais selon la direction "*l'évolution du contexte d'entreprise a finalement abouti à 90 recrutements. Ces renforts d'effectifs dans les groupes de travail ACO/CCO n'ont pas suffi à assurer, à eux seuls, le maintien quantitatif et la pérennité opérationnelle du dispositif existant.*"

Avant la réorganisation de 2008, le COMEX s'orientait déjà vers la fermeture des "infos" en sous-traitant l'activité, comme il l'avait déjà fait en sous-traitant une partie des activités d'accueil (Renseignement téléphonés, les salons, le 2A services via la Conciergerie, le bureau de tourisme à l'office de tourisme)...

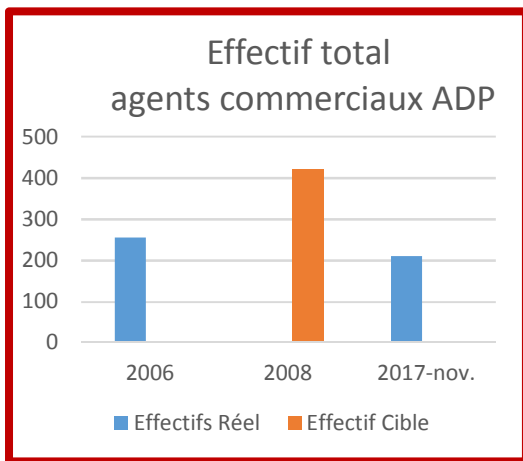
Lors de la réorganisation de 2008, la direction affirmait:

**" L'accueil et l'information du public sont le cœur du métier d'ADP"**

**La réorganisation annoncée 2008 a subi un réel SABOTAGE!**

En 2008, la direction affirmait ..." *L'accueil et l'information du public sont le cœur du métier d'ADP...Les premiers agents d'ADP vus par les passagers au départ et les derniers aux arrivées sont les agents commerciaux, simples ou principaux, et leur encadrement les coordonnateurs commerciaux (CCO)*"

Une enquête auprès des passagers aux arrivées et aux départs avait démontré que les passagers, en sus des comptoirs informations, souhaitaient une présence visible sur tout le parcours passagers.



Ainsi, nos dirigeants avaient décidé de réorganiser l'activité en développant de nouvelles missions en mobilité pour les agents commerciaux et la territorialité pour les agents de maîtrise. Le besoin opérationnel avait été recalculé et estimé à un besoin de création de 165 postes supplémentaires. Les fiches de fonctions avaient été négociées via un accord de professionnalisation avec les syndicats aboutissant à l'évolution des CPA sur la grille de chef de groupe et l'accès à la maîtrise pour les agents commerciaux.

Mais les postes n'ont pas été créés, puis les UO ont arrêtés de remplacer les départs (retraite, mobilité), ainsi que les absents...sabotant ainsi l'activité et poursuivant, de fait, la sous-traitance des activités.

## **370 postes d'agents commerciaux, CCO et QDS supprimés!**

## **148 postes créés!**

### **POSTES PROPOSES DANS LA REORGANISATION**

- Création de 130 postes de coordonnateurs service clients, répartis en 27 territoires sur une grille de rémunération 251-259. 20 postes à CDG1, 17 à CDGA, 49 à CDGE et 44 à Orly. Le pourvoi des postes se fera en 3 temps (avril 18, septembre 18, avril 19)
- Création de 10 postes de coordonnateur Marchés sur une grille de rémunération 251-258 B. 2 postes à CDG1 et CDGA, 3 postes à CDGE et Orly.
- Création de 8 postes de coordonnateurs bagages (3 pour CDGA et 3 pour CDGE)

#### **Dans l'attente de la mise en place totale de la réorganisation :**

- Mise en place de missions transitoires en position postée (sono, appels à distance) et en position mobile (ex: intervention sur les zones passagers en travaux pour la fluidité et la sécurité des passagers, focus flight...)
- Mise en place dans le cadre du projet CDG2020 de 13 postes de coordonnateurs PHMR (grille de coordonnateur d'exploitation) (3 CDG1, 5 CDGA et 5 CDGE).

**Et pour les 213 autres agents présents, non repris au sein du projet BAP ?**

**La direction a identifié des besoins métiers récurrents vers lesquels les salariés pourront être reclassés sous condition de satisfaire les prérequis exigés:**

- agent exploitation parc
- agent réseau routier parc
- agent accès parc
- agent accès transports
- SSIAP1
- agent opérations badges
- coordonnateur clientèle parc
- coordonnateur sûreté opérationnelle

***De plus les agents qui postulent ne conserveraient pas leur qualification à titre individuel, mais prendraient celle du poste !***

**Après avoir sous traités les missions des Préposés Aérobares, les missions des Agents Interventions Aérobares dont l'affichage, le barrièrage, après avoir sous traités les missions d'accueil dans les salons, le bureau de tourisme, les accueils personnalisés, les renseignements téléphoniques, la gestion des flux, PHMR, elle poursuit le transfert de nos activités d'exploitation vers la sous-traitance et nous transforme en coordinateurs de cette même sous-traitance.**

**Puisque la direction brade ce qui était hier "Le Cœur de Métier" qu'elle juge pourtant stratégique, comment va-t-elle se comporter avec les activités qu'elle ne jugerait pas *stratégiques* ?**